

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE LUNDI 11 JANVIER 2021 À 19 HEURES 30.

Citoyen(s) présent(s) : 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présences :

Mesdames Hélène Campbell, conseillère
Marianne Cardinal, conseillère
Nathalie Dorais, conseillère
Patricia Rachofsky, conseillère

Messieurs Martin Bellefroid, maire
Jean Asnong, conseiller
Stephan Duquette, conseiller

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale, assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 : 30 heures. La séance s'est tenue avec le lien zoom.

2021-01-001 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Nathalie Dorais, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée en laissant le point « Varia » ouvert :

Ouverture de la séance

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Période de questions

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020.

2.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020.

Règlementation

3.1 Adoption du second projet de règlement numéro 2020-10 modifiant le règlement 05-813 intitulé Règlement de zonage afin d'ajouter des dispositions particulières aux mini entrepôts.

Administration et finances

4.1 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2021.

4.2 Nomination d'un représentant au conseil des maires à la MRC Brome-Missisquoi.

Engagement des crédits (dépenses)

5.1 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiement directs

Inspection et urbanisme

6.1 Rapport d'inspection du mois de décembre 2020.

Voirie et hygiène

Loisirs, culture et vie communautaire

Varia
Période de questions
Levée de la séance

Adopté

2021-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

Il est proposé par Madame Nathalie Dorais, secondé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020, tel que rédigé.

Adopté

2020-01-003 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020.

Il est proposé par Madame Nathalie Dorais, secondé par Madame Marianne Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020, tel que rédigé.

Adopté

2020-01-004 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020.

Il est proposé par Madame Marianne Cardinal, secondé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020, tel que rédigé.

Adopté

2021-01-005 Adoption du second projet de règlement numéro 2020-10 modifiant le règlement 05-813 intitulé Règlement de zonage afin d'ajouter des dispositions particulières aux mini entrepôts.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER

RÈGLEMENT 2020-10

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-10 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 05-0813 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX MINI ENTREPÔTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pike River a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE des modifications au règlement de zonage sont nécessaires afin de s'adapter à la réalité de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'ajout de mini entrepôts en zone C-3 provient d'un propriétaire de cette zone;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a étudié la demande et s'est montré favorable au projet d'ajout de mini entrepôts dans la zone C-3;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le second projet de règlement numéro 2020-10 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 05-0813 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX MINI ENTREPÔTS.

ARTICLE 1: Dispositions déclaratoires

- 1.1 Le présent règlement s'intitule Règlement modifiant le règlement no. 05-0813 intitulé règlement de zonage, afin d'ajouter, modifier et spécifier certains usages.
- 1.2 Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une de ses parties devaient être déclarées nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.
- 1.3 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: Dispositions du règlement

2.1 La section **18 Mini entrepôts** et l'article 15.19.1 **Dispositions générales** sont ajoutées suite à la section 18, et se lisent comme suit:

SECTION 19

MINI ENTREPÔTS

15.19.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La construction de mini entrepôts est autorisée aux conditions suivantes :

1. ne sont pas cause de manière soutenue ni de manière intermittente, de bruit, poussière, odeur, gaz, chaleur, éclat de lumière, ni de quelques autres inconvénients que ce soit pour le voisinage immédiat;
2. ne présente aucun danger d'explosion ou d'incendie;
3. l'entreposage, sans exception, est faite à l'intérieur d'un édifice complètement fermé;
4. L'entreposage extérieur et l'étalage sont prohibés;
5. la vente et l'entretien de véhicules est prohibé;
6. l'entrée charretière permettant l'accès à l'aire de stationnement devra être limitée à une largeur maximale de 11 mètres;

7. le stationnement doit être situé à une distance d'au moins 2 mètres des lignes de propriété et 12 mètres de l'emprise de la voie publique;
8. une clôture conforme d'une hauteur minimale de 1,8 mètres doit ceinturer les aires d'embarquements et de débarquement de l'usage mini entrepôts;
9. il doit y avoir au moins un arbre et 2 arbustes à chaque 15 mètres sur le périmètre du lot;
10. un couvert végétalisé de 30% de la superficie du terrain est exigé;
11. les murs de la façade des bâtiments ne peuvent pas dépasser celles des bâtiments des terrains voisins contigus.

2.2 L'article 5.7, contenant la grille de spécifications de la zone C-3 est modifié de façon à ajouter l'usage de mini entrepôts dans la colonne des Usages spécifiquement autorisés et ajouter un «X⁽¹¹⁾», dans la colonne des Usages spécifiquement autorisés de la zone C-3 ;

2.3 L'article 1.9, portant sur les définitions est modifié de façon à ajouter la définition de mini entrepôts et se lit comme suit :

Mini entrepôt

Construction et usage consistant en la location de locaux ou d'espaces à des fins d'entreposage. Ces locaux ou espaces sont loués à des individus pour des fins d'entreposage d'objets domestiques, c'est-à-dire l'entreposage d'objets usuels reliés à un usage résidentiel.

ARTICLE 3 Dispositions finales

- 3.1 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être convenue au règlement de zonage.
- 3.2 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Martin Bellefroid,
Maire

Lucie Riendeau
Directrice générale

Adopté

2021-01-006 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2021.

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Madame Nathalie Dorais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les dépenses suivantes. Les salaires des élus et des employés, les déductions à la source, les assurances collectives, le régime de retraite des élus, les REER, l'électricité, le téléphone, internet, les contrats autorisés par résolution.

Adopté

2021-01-007 Nomination d'un représentant au conseil des maires à la MRC Brome-Missisquoi.

Considérant que la Municipalité de Pike River est représentée par Monsieur Martin Bellefroid, maire, au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de Monsieur Martin Bellefroid;

Par conséquent, il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Madame Nathalie Dorais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur Jean Asnong soit nommé représentant de la Municipalité de Pike River en remplacement de Monsieur Martin Bellefroid au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire.

Adopté

2021-01-008 Autorisation de paiement des comptes

Il est proposé par Madame Marianne Cardinal, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à des conseillers présents d'autoriser le paiement de la liste de comptes pour le mois de décembre 2020 en retenant le chèque numéro 4786 de la MRC Brome-Missisquoi et les comptes à payer en 2021.

Liste des comptes à payer 2020

Paiement par chèque 2020

4776	Adams Excavation	Terrains de jeux (pétanque)	500.14 \$
4777	ADMQ	Formation en ligne (Lucie)	341.48 \$
4778	Avizo Experts	Collecte de données	2 471.96 \$
4779	École Notre-Dame-de-Lourdes	Poinsettias	80.00 \$
4780	Générik	Cartouches d'encre	96.28 \$
4781	Garage Dupont	Filage remorque	287.44 \$
4782	L'Avenir et des Rivières	Publication - avis publics	664.33 \$
4783	Librairie Moderne	Livres	2 907.57 \$
4784	Mastrap Enr. 2017	Capture de castors et suivi	632.37 \$
4785	Pascale Massé	Déplacement pour dépôts + utilisation cell (10 \$ x12)	441.88 \$
4786	MRC de Brome Missisquoi	Entretiens des cours d'eau	21 715.86 \$
4787	Oasis santé mentale	Soutien financier	100.00 \$
4788	Papeterie Cowansville	Fauteuils ergonomiques	1 108.34 \$
4789	Rénoflex	Entretien des glissières	14 634.54 \$
4790	Lucie Riendeau	Allocation pour cellulaire 10 \$*8)	80.00 \$
4791	Solution Burotic	Contrat entretien / sept-déc.	32.93 \$
4792	Ville de Bedford	Collecte du verre / décembre	32.15 \$
4793	Les Entreprises Brian Boudreau	Contrat déneigement 2020-2021	1 839.60 \$
4794	Gestim	1er paiement	1 577.11 \$
4795	Nopac	Inspection - Permis & certificats	1 577.11 \$
		Collecte compost / décembre	3 870.06 \$
		Collecte ordures / décembre	1 724.45 \$
		Collecte recyclage / décembre	3 476.56 \$
4796	Formiciel	Formulaire de compte de taxes	151.77 \$
4797	Sanie Éco	Traitement recyclage / décembre	317.10 \$
			59 083.92 \$

Paiement par débit

	Bell Mobilité	iPad du maire	19.65 \$
	Pétroles Dupont	Huile chauffage (01/12/2020)	377.40 \$
	Pétroles Dupont	Huile chauffage (29/12/2020)	663.26 \$

Visa Desjardins	Annuaire des subventions / Purolator	85.74 \$
Desjardins Sécurité Financière	REER Cotisations employeur- employé / décembre	117.02 \$
CARRA	Régime de retraite des élus / décembre	517.41 \$
D.A.S. Provinciales	Impôt, RRQ, FSS, RAP et CNESSST / décembre	2 833.20 \$
D.A.S. Fédérales	Impôt, RPC et Ass. Emploi / décembre	950.94 \$
		5 564.62 \$
	Total à payer	64 648.54 \$

Payé

4774 Adams Excavation	1er versement contrat d'épave	18 500.00 \$
4775 Petite caisse	Frais de poste et produits périssables	353.10 \$
Desjardins Sécurité Financière	Ajustement du mois de mars	20.74 \$
	Ajustement du mois de juin	62.44 \$
	IHR Télécom	189.48 \$
*Salaires	Employés / décembre	6 810.60 \$
*Salaires	Élus / décembre	3 073.32 \$
	Total	29 009.68 \$

Liste des comptes à payer 2021

4798 Les Éditions juridiques FD	Service de mise à jour des lois municipales	163.17 \$
4799 Québec Municipal	Service Internet/abonnement ,à Qc Municipal	100.66 \$
4800 PG solutions	Licence Antivirus 2021	229.95 \$
	Surveillance copie sécurité / informatique / Microsoft 365	1 372.80 \$
IHR Télécom	Services Internet / téléphonique / janvier	189.48 \$
Visa Desjardins	Zoom/Abonnement annuel	229.95 \$
	Total	2 286.01 \$

Grand total des dépenses **95 944.23 \$**

Adopté

2021-01-009 Levée de la séance

Il est proposé par Madame Nathalie Dorais, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance à 21 :23 heures.

Adopté

Martin Bellefroid Maire

Lucie Riendeau gma
Directrice générale

Certificat de disponibilité de crédits

Je, Lucie Riendeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance 11 janvier 2021.

Lucie Riendeau gma
Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid Maire